



# COMMUNE DE NERVILLE LA FORET

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

20 Rue Saint-Claude

95590 NERVILLE LA FORET

## NOTE D'INFORMATION

✉ : [scolarite@nervillelaforet.fr](mailto:scolarite@nervillelaforet.fr)

[www.nervillelaforet.fr/scolarite](http://www.nervillelaforet.fr/scolarite)

### Inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire (Septembre 2024)

Les inscriptions se feront entre le 8 et le 19 Avril 2024, exclusivement sur rendez-vous (la demande de rendez-vous doit être faite à partir du jeudi 7 Mars 2024, sans omettre de communiquer votre nom et le numéro de téléphone auquel vous souhaitez être rappelé :

- par mail : [scolarite@nervillelaforet.fr](mailto:scolarite@nervillelaforet.fr),

ou

- par téléphone : 07.61.36.72.88.

***Aucune inscription ne sera faite sans rendez-vous.***

Afin de pouvoir procéder à l'inscription, il sera nécessaire d'apporter impérativement les pièces suivantes :

- Le Livret de famille ou un acte de naissance de ou des enfant(s) à scolariser avec filiation.
- La Pièces d'Identité du responsable de ou des enfants concerné(s).
- Le Carnet de santé de ou des enfant(s) concerné(s).
- Un justificatif de domicile à Nerville la Forêt datant de moins de 3 mois *au nom du responsable de l'enfant* (Facture de téléphone portable non acceptée) ou, pour les personnes hébergées, l'Attestation d'hébergement sur l'honneur (fournie par la Commune) signée par l'hébergé et l'hébergeur + la copie de la Pièce d'Identité de l'hébergeur et de l'hébergé + l'Avis de Taxe Foncière 2023 au nom de l'hébergeur.
- Une attestation d'assurance couvrant votre responsabilité civile et celle de votre/vos enfant(s)
- Certificat de radiation (uniquement pour les enfants venant d'une autre école).

Une copie des différentes pièces demandées sera effectuée et conservée dans le dossier administratif de votre/vos enfant(s).

A l'issue du rendez-vous, un certificat d'inscription sera émis et transmis à la Directrice de l'Ecole.

**ATTENTION ! Aucun certificat d'inscription ne sera émis en cas de dossier incomplet ou pièce(s) manquante(s) et votre enfant ne pourra être admis à l'école tant que le dossier ne sera pas régularisé. Un nouveau rendez-vous sera alors fixé pour dépôt des pièces manquantes.**

**POUR LES ENFANTS DEJA INSCRITS A L'ECOLE DE NERVILLE LA FORET, LA REINSCRIPTION EST TACITE ET SEULE LA TRANSMISSION D'UNE NOUVELLE ATTESTATION D'ASSURANCE VALABLE POUR LA PERIODE 2024-2025 EST NECESSAIRE.**

## NOTE AUX JEUNES PARENTS

Afin de gérer au mieux la vie scolaire et l'évolution des effectifs de l'école de Nerville-la-Forêt, nous demandons aux parents de jeunes enfants nés ou à naître en 2024 et nés en 2023 et 2022 de bien vouloir remplir le tableau, ci-dessous, et nous le retourner le plus rapidement possible.

Nous attirons votre attention sur l'importance de ces informations afin d'établir une prospective pertinente pour l'avenir de l'école.

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos réponses dans la boîte aux lettres de la mairie ou de nous le renvoyer par mail à l'adresse : [scolarite@nervillelaforet.fr](mailto:scolarite@nervillelaforet.fr) avant le 18 mai 2024.

Sont admis en petite section de maternelle, les enfants ayant atteints l'âge de trois ans au cours de l'année civile de la rentrée (Les enfants nés au plus tard le 31/12/2021 feront leur rentrée en septembre 2024. Les enfants nés à partir du 1er janvier 2022 feront leur rentrée en septembre 2025.)

NOM DE L'ENFANT	PRENOM DE L'ENFANT	ADRESSE	TELEPHONE	DATE DE NAISSANCE	DEJA SCOLARISE ?